

Compte rendu de la séance du 25 mars 2022

Nombre de membres en exercice: 9

Séance du 25 mars 2022

Présents : 6

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry DA FONSECA (Maire)

Sont présents: Sylvain BELHOMME, Laura COUDERT, Thierry DA FONSECA, Béatrice GRENIER, Pascal GRENIER, Bruno TAQUET

Représentés: Vanessa NOEL par Pascal GRENIER, Clément ALRIVIE par Bruno TAQUET, Pascale BUERICK-MASSAT par Béatrice GRENIER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal GRENIER

Ordre du jour:

1 / VOTE du TAUX des taxes locales exercice 2022

2 / Vote du Compte de Gestion 2021 Assainissement

3 / Vote du Compte Administratif 2021 Assainissement

4 / Vote de l'affectation du résultat 2021 Assainissement

5 / Vote du Budget Primitif (BP) 2022 ASSAINISSEMENT

6 / Vote du Compte de Gestion 2021 Eau

7 / Vote du Compte Administratif 2021 Eau

8 / Vote de l'affectation du résultat 2021 Eau

9 / Vote du Budget Primitif (BP) 2022 EAU

10 / Vote du Compte de Gestion 2021 Commune

11 / Vote du Compte Administratif 2021 Commune

12 / Vote de l'affectation du résultat 2021 Commune

13 / Vote du Budget Primitif (BP) 2022 COMMUNE

14 / Quote part FDEE 19

15 / Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

1. Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de **voter à main levée**; les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Pascal GRENIER, secrétaire de séance.

2.Approbation du compte rendu du 16 Mars 2022 :

M le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 16/03/2022 : aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

1 / VOTE du TAUX des taxes locales exercice 2022 (DE 2022 009)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

M. le Maire présente l'état 1259 - 2022 délivré par les services de la DGFIP.

Afin de conserver les ressources de la commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	33.27%	33.27%
Taxe foncière sur non bâti	46.01%	46.01%

2 / Vote du compte de gestion - ass sexcles (DE 2022 010)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

3 / Vote du compte administratif - ass sexcles (DE 2022 011)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. GRENIER Pascal**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 575.39	469.05		469.05	13 575.39
Opérations exercice	1 650.00	466.49	5 487.29	5 514.00	7 137.29	5 980.49
Total	1 650.00	14 041.88	5 956.34	5 514.00	7 606.34	19 555.88
Résultat de clôture		12 391.88	442.34			11 949.54
Restes à réaliser						
Total cumulé		12 391.88	442.34			11 949.54
Résultat définitif		12 391.88	442.34			11 949.54

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

4 / Affectation du résultat de fonctionnement - ass sexcles (DE 2022 012)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 442.34

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 469.05
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	26.71
Résultat cumulé au 31/12/2021	- 442.34
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	- 442.34
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 442.34

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

5 / Vote du budget primitif - ass sexcles (DE 2022 013)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Sexcles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sexcles pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 20 607.22 Euros

En dépenses à la somme de : 20 607.22 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 103.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 730.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	470.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	442.34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 745.34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	7 745.34
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 745.34

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 861.88
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 861.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	470.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 391.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 861.88

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

6 / Vote du compte de gestion - eau sexcles (DE 2022 014)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

7 / Vote du compte administratif - eau sexcles (DE 2022 015)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. GRENIER Pascal**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		104 527.71		18 108.28		122 635.99
Opérations exercice	12 460.93	22 681.18	54 830.38	54 114.78	67 291.31	76 795.96
Total	12 460.93	127 208.89	54 830.38	72 223.06	67 291.31	199 431.95
Résultat de clôture		114 747.96		17 392.68		132 140.64
Restes à réaliser	30 468.00	20 312.00			30 468.00	20 312.00
Total cumulé	30 468.00	135 059.96		17 392.68	30 468.00	152 452.64
Résultat définitif		104 591.96		17 392.68		121 984.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

8 / Affectation du résultat de fonctionnement - eau sexcles (DE 2022 016)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement - eau_sexcles

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 17 392.68

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	18 108.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 715.60
Résultat cumulé au 31/12/2021	17 392.68
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	17 392.68
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17 392.68
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

9 / Vote du budget primitif - eau sexcles (DE 2022 017)
Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Sexcles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sexcles pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 228 403.78 Euros
En dépenses à la somme de : 228 403.78 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	33 349.01
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00
014	Atténuations de produits	4 520.00
65	Autres charges de gestion courante	400.00
66	Charges financières	1 575.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	159.81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 670.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		71 673.82

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	42 150.00
74	Subventions d'exploitation	3 702.13
75	Autres produits de gestion courante	2 468.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 961.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 392.68
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		71 673.82

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	30 468.00
21	Immobilisations corporelles	42 000.00
23	Immobilisations en cours	71 800.96
16	Emprunts et dettes assimilées	6 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 961.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		156 729.96

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	20 312.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 670.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	114 747.96
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		156 729.96

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

10 / Vote du compte de gestion COMMUNE - sexcles (DE 2022 018)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

11 / Vote du compte administratif COMMUNE - sexcles (DE 2022 019)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GRENIER Pascal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DA FONSECA Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 624.98			168 788.92	3 624.98	168 788.92
Opérations exercice	73 080.37	66 845.84	249 686.24	295 331.27	322 766.61	362 177.11
Total	76 705.35	66 845.84	249 686.24	464 120.19	326 391.59	530 966.03
Résultat de clôture	9 859.51			214 433.95		204 574.44
Restes à réaliser	96 500.00	38 965.00			96 500.00	38 965.00
Total cumulé	106 359.51	38 965.00		214 433.95	96 500.00	243 539.44
Résultat définitif	67 394.51			214 433.95		147 039.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

12 / Affectation du résultat de fonctionnement COMMUNE - sexcles (DE 2022 020)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DA FONSECA Thierry

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 214 433.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	168 788.92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	75 618.38
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	45 645.03
Résultat cumulé au 31/12/2021	214 433.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	214 433.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	67 394.51
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	147 039.44
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

13 / Vote du budget primitif COMMUNE - sexcles (DE 2022 021)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Sexcles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sexcles pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 650 493.35 Euros

En dépenses à la somme de : 650 493.35 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	154 808.04
012	Charges de personnel, frais assimilés	113 545.00

014	Atténuations de produits	20 515.00
65	Autres charges de gestion courante	54 042.13
66	Charges financières	2 400.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
023	Virement à la section d'investissement	82 415.67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 392.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		438 117.84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 125.27
70	Produits des services, du domaine, vente	29 468.00
73	Impôts et taxes	197 111.57
74	Dotations et participations	55 579.56
75	Autres produits de gestion courante	7 794.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	147 039.44
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		438 117.84

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	180 016.00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 859.51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		212 375.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	57 960.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 213.33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 394.51
021	Virement de la section de fonctionnement	82 415.67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 392.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		212 375.51

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SEXCLES, les jour, mois et an que dessus.

14 / Quote part de la FDEE19 (DE 2022 022)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

M. le Maire rappelle que les syndicats de communes et les syndicats mixtes ont la possibilité de décider de remplacer tout ou partie de la contribution de ses communes membres par une imposition additionnelle aux impôts locaux (article L.5212-20 du CGCT et 1609 quater du CGI). On parle de "fiscalisation de la contribution".

Le syndicat acte sa décision de procéder à un recouvrement par la voie fiscale par la prise d'une délibération mentionnant pour chaque commune le montant de sa participation.

Pour la commune de SEXCLES la quote-part au titre des dépenses de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze pour 2022 s'élève à : **572.58€**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser sa contribution. Le Conseil Municipal demande la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

15 / Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » (DE 2022 023)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

Refus : 0

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses

prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Fin de la séance à 21h.